

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le 05 mai 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du Conseil Municipal le mardi 05 mai 2026 à 20h15.

### Ordre du jour :

2026-42 : Délibération approuvant la mise à disposition du personnel pour le budget eau de la commune,

2026-43 : Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes,

2026-44 : Délibération approuvant le règlement intérieur du cimetière communal.



- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal,**
- **Délibération approuvant la mise à disposition du personnel pour le budget eau de la commune,**
- **Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes,**
- **Présentation du règlement intérieur du cimetière,**
- **Présentation devis SANTERNE (éclairage stade communale),**
- **Préparation fête de la musique et repas solidaire,**
- **Point travaux : salle communale, éclairage public (rue des Peupliers), cimetière**
- **Date commission travaux et visite sur le terrain,**
- **Point RH.**

- **Questions diverses :**

- Centre de loisirs : dates d'ouverture été 2026
- Réunion de secteur avec Mayenne Communauté le lundi 8 juin (Aron)
- Cimetière : revoir robinet



*L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 29 avril 2026, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. Daniel DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur-Braye.*

*Présents : M. DOYEN Daniel, Mme FOUILLET Danielle, M. HIGNET François, Mme BETTON Yolande, Mme GOUGEON Stéphanie, Mme SEVIN Chantal, M. GUESDON Bertrand, M. CERISIER Didier, M. FOUCHER Yannick, M. GESLIN Dominique, M. FOURREAU Richard, Mme PICHARD Ludivine, Mme TROUSSIER Laëtitia et Mme GUYARD Sabrina.*

*Absents excusés : M. FAUCON Jérémy*

*Arrivée de M. GUESDON Bertrand à vingt-et-une heures.*

*Pouvoirs : M. FAUCON Jérémy a donné pouvoir à Mme GOUGEON Stéphanie,  
Secrétaire de séance : M. FOURREAU Richard*

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2026**

Après lecture et correction faite du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

---

### **D2026-42 : MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE BUDGET EAU DE LA COMMUNE**

---

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents municipaux sont amenés à intervenir sur le budget eau de la commune :

- Élaboration du budget eau (temps horaires, comptabilité, logiciel, et fournitures administratives),
- Conseils auprès des habitants,
- Mise en relation avec le prestataire STGS.

Il propose de mettre en place le transfert d'une somme forfaitaire chaque année du budget eau (compte 6215) au budget principal de la commune (compte 70841).

*Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Monsieur le Maire et fixe le prix de la somme forfaitaire à 1 000 € par an.*

---

### **D2026-43 : ÉLÉCTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES**

---

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des

représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

**Le Maire indique à l'assemblée que :**

- **François HIGNET (membre titulaire)**
- **Yolande BETTON (membre suppléant)**

**Se sont portés candidats pour représenter la commune.**

**Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret.**

**Représentant titulaire :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin : 14

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

**M. François HIGNET a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité, il a été proclamé représentant titulaire.**

**Représentant suppléant :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin : 14

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

**Mme Yolande BETTON a obtenu 14 voix, ayant obtenu la majorité, elle a été proclamée représentante suppléante.**

---

## **D2026-44 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL**

---

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

*Contexte : Le cimetière communal de Parigné sur Braye ne possède pas de règlement intérieur, après le travail de mise à jour des données et d'enregistrement sur le logiciel GESCIME des concessions, il convient de créer un règlement intérieur pour être en conformité avec la législation funéraire.*

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 à 2213-15 et R2213-2 à R2213-50 (Police des funérailles et des lieux de sépulture), L2223-1 à L1113-18 et R2223-1 à R2223-23 (Cimetières),

VU Le Code civil, notamment les articles 78 à 92,

VU Le Code pénal, notamment les articles 225-17, 225-18, R610-5 et R645-6,

VU Le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L511-4 et suivants,

VU La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

VU La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU Le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011,

***Vu La délibération du Conseil Municipal n°12-2025 du 04 mars 2025 fixant les tarifs des concessions,***

**Considérant** qu'il convient de créer les dispositions du règlement intérieur du cimetière afin

- D'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans l'enceinte du cimetière,
- De fixer les conditions d'attributions des concessions,
- De fixer les conditions d'inhumations et d'exhumations,
- De fixer les conditions relatives aux travaux réalisés par les entreprises ou par les concessionnaires.

Les corrections demandées ont été effectuées.

***Après délibérations, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ce règlement.***

---

## **PRÉSENTATION DEVIS ÉCLAIRAGE STADE COMMUNALE (SANTERNE)**

---

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis reçu le 20 avril de la société SANTERNE pour le remplacement du coffret endommagé de l'éclairage public au stade à l'identique :

- **Devis 29 : montant : 2 111.40 HT et 2 533.68 € TTC**
- **Devis 28 : en version LED : 7 132.00 € HT et 8 558.40 € TTC**

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour savoir si le coffret référencé dans le devis numéro 29 est compatible avec un passage futur à un éclairage LED.

***Dans le cas d'une réponse positive, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents le devis numéro 29 d'un montant de 2 111.40 HT et 2 533.68 € TTC.***

---

## PRÉPARATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE ET DU REPAS SOLIDAIRE

---

Concernant la Fête de la Musique, la commission animation a déjà bien avancé sur le projet. Le groupe retenu, FL, constitué de quatre musiciens, sera présent à partir de 19 heures.

Concernant le repas solidaire, André Lévêque, ancien membre du Conseil Municipal, préparerait les carnets pour la réservation du repas. La commission lui demande s'il souhaite confier sa maquette ou s'il préfère continuer. L'association « Roses de May » est proposée. Une réunion sera planifiée en juin.

---

## PRÉSENTATION DU DEVIS STGS - SÉCURITÉ INCENDIE

---

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Les poteaux incendie sur la commune doivent être vérifiés tous les trois ans conformément à la réglementation SDIS, or, ils n'avaient pas été vérifiés depuis 2021. Une cartographie de l'ensemble des points d'eau (étangs, poches y compris) a été réalisée avec le Lieutenant DUFOUR pour la sécurité incendie et identifiée avec la bonne localisation GPS et la bonne numérotation (conforme au service de secours et actualisation auprès de notre prestataire STGS). Elle sera disponible fin septembre avec les travaux des Varies.

Le contrôle STGS a été réalisé à l'issue début avril et il s'avère qu'une borne incendie est défectueuse ; il s'agit de la borne située résidence de l'Épinay.

Afin d'anticiper la rétrocession de la ZA de la Lande à la commune, le contrôle des bornes a également été effectué au niveau de la ZA.

Un devis STGS a été demandé pour le remplacement de cette borne au niveau de la résidence de l'Épinay :

**Devis STGS : 2 990 HT et 3 588 € TTC**

***Après délibérations, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents ce devis.***

---

## POINT TRAVAUX

---

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir.

**Salle communale :** Les réunions de chantiers ont lieu tous les mercredis avec les artisans présents sur le chantier. Une estimation de fin de travaux est prévue semaine 27.

**Éclairage public :** Les travaux de remplacement des luminaires en LED sur toute la rue des Peupliers sont terminés depuis la semaine 17.

**Allées du cimetière :** Les travaux de réfection des allées du cimetière en enrobé sont prévus début mai par l'entreprise Côté Extérieur, qui avait été retenue en septembre 2025.

---

## DATE DE COMMISSION TRAVAUX

---

Il est prévu de réunir la Commission Travaux le samedi 30 mai 2026 à 9h00 à la mairie. Il sera vu :

- Route du Fauconnier : voirie,
- Église : électricité,
- Pièce principale du Centre de Loisirs : peinture,
- ALSH : revoir mode de chauffage, installation de jeux,
- Abri bus : achat,
- Boîte à livres : installation (en réflexion pour définir un lieu adapté),
- Borne / panneaux de recharge : devis TEM VL, recherche de subventions.

---

## POINT RH

---

Le contrat du directeur de centre de loisirs sera renouvelé le 01 juin 2026 (poste permanent).

Un agent des espaces verts partira en retraite le 31 août 2026 (poste permanent). Il n'est pas prévu de remplacement dans l'immédiat ; un délai de réflexion de six mois sera pris, avec un recours éventuel à des prestataires extérieurs pour des tâches ponctuelles.

Un recrutement ponctuel d'animateurs est prévu pour l'été 2026 (postes non permanents).

Un remplacement de congé d'été est prévu pour le secrétariat de mairie, avec un recrutement du 15 au 31 juillet 2026 sous un contrat (poste non permanent) à raison de 17.5 heures par semaine pour permettre l'accueil des administrés.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

Pour l'été 2026, le Centre de Loisirs sera ouvert pendant les quatre semaines du mois de juillet. Une consultation est en cours concernant les semaines d'ouverture à prévoir au mois d'août : une ou deux semaines en fonction des besoins des parents.

Une réunion de secteur aura lieu avec Mayenne Communauté, le lundi 8 juin à Aron.

Il conviendra de revoir le robinet du cimetière, qui est en mauvais état.

Séance levée à 23h15  
Secrétaire de Séance,  
Richard FOURREAU

Le Maire,  
Daniel DOYEN

**FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 05 MAI 2026**  
(Annexée au PV)

<b>M. DOYEN</b>	<b>Maire</b>	<b>Mme FOUILLET</b>	
<b>Mme BETTON</b>		<b>M. GESLIN</b>	
<b>M. HIGNET</b>		<b>M. CERISIER</b>	
<b>Mme GOUGEON</b>		<b>M. FAUCON</b>	<b>Excusé</b>
<b>Mme TROUSSIER</b>		<b>M. FOURREAU</b>	<b>Secrétaire de séance</b>
<b>Mme SEVIN</b>		<b>M. GUESDON</b>	
<b>M. FOUCHER</b>		<b>Mme PICHARD</b>	
<b>Mme GUYARD</b>			